



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation

## Natura 2000 : « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » FR5202013

Mardi 04 mars 2025

L'île d'Yeu



Cofinancé par  
l'Union européenne



# Ordre du jour

## Présentation du site

- Localisation géographique
- Les grands enjeux de la zone Natura 2000

## Bilan de l'Animation 2024

- Création d'une Aire Marine Educative à l'île d'Yeu.
- Les protecteurs de l'environnement.
- Analyse de risque pêche.
- Evaluation d'incidence Natura 2000, et remontée des enjeux marins.
- Action du CACEM et contrôle sur l'environnement marin.

## Le planning de travail 2025

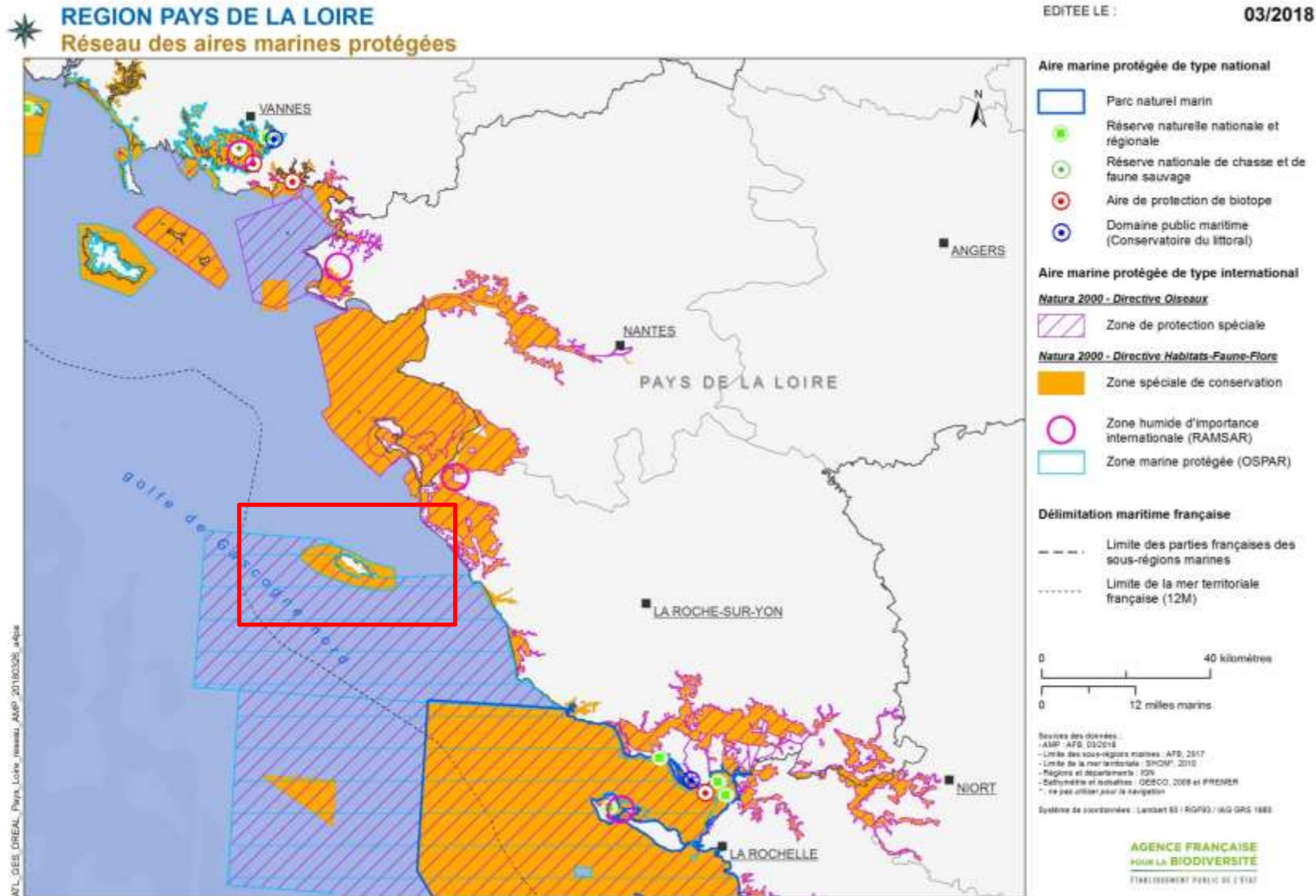
- Actualisation du document d'objectif
- Acquisition de connaissances cartographiques sur les habitats de laminaires et d'hermelles
- Caractérisation des activités de pêche de loisir
- Valorisation de la charte Natura 2000
- Groupe de Travail sur les zones de protection forte autour de l'île d'Yeu

## Discussions

- Echanges

- **Localisation géographique**

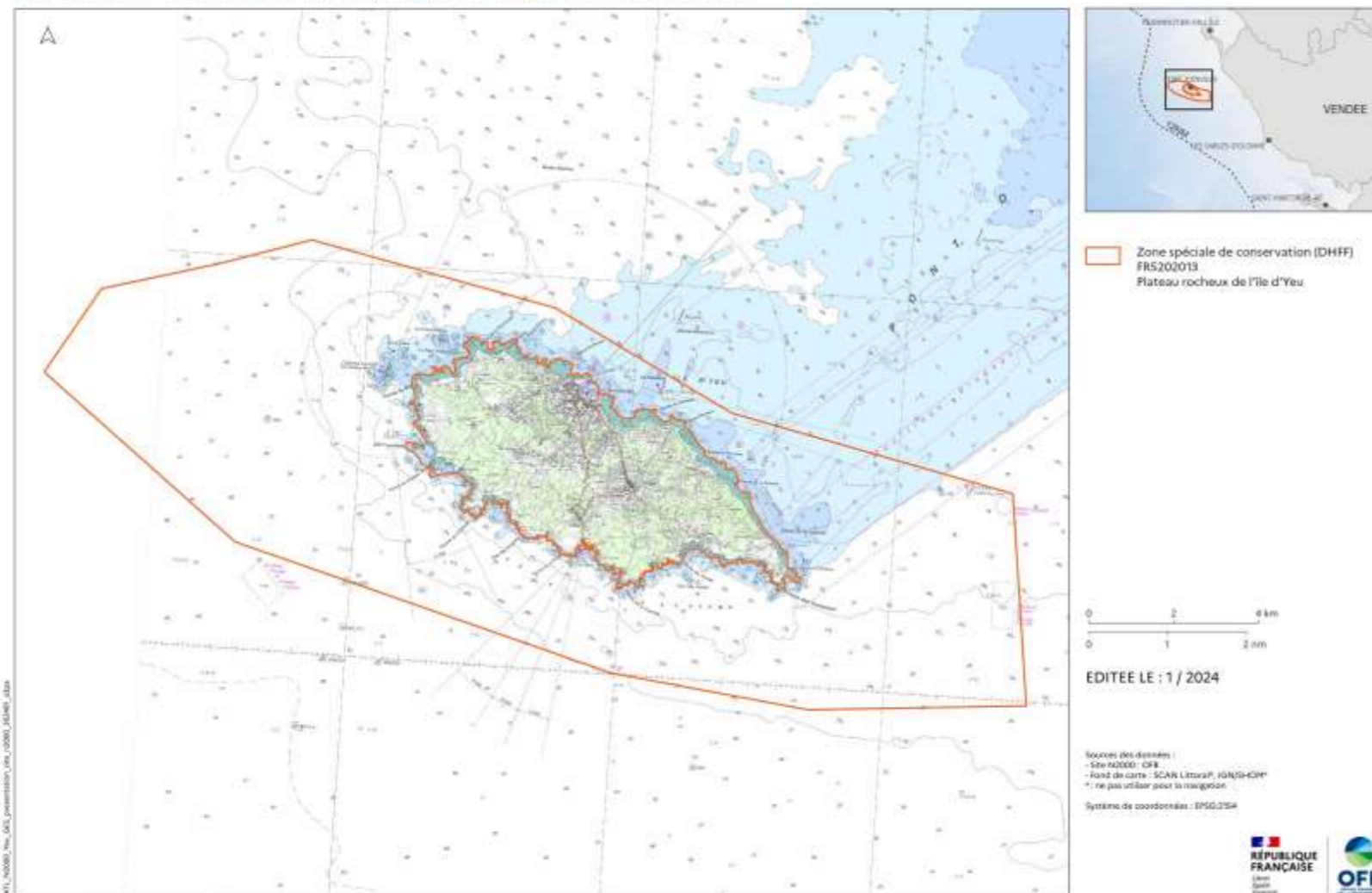
## Localisation géographique



- Superficie : **11 998 ha.**
- Profondeur : **10m en moyenne ( 0 à 50m).**
- Limite à la côte : **laisse de basse mer.**
- Caractéristique du site : **100 % marin.**
- Site contigu au site ZSC terrestre et superposition avec la ZPS marine.

## Localisation géographique

PLATEAU ROCHEUX DE L'ÎLE D'YEU  
NATURA 2000 - Directive Habitats-Faune-Flore : Zone spéciale de conservation



2015

Arrêté de désignation de la ZSC

2015-  
2017

Rédaction du  
DOCument d'OBjectif

2017

Arrêté d'approbation  
du DOCOB

Depuis  
2017

Animation du site par  
l'OFB

2024-  
2028

Animation grâce au  
projet BIOMARLIG

- **Les grands enjeux de la zone Natura 2000**

- **Les grands enjeux de la zone Natura 2000 :**

- **Habitats marins à enjeux :**

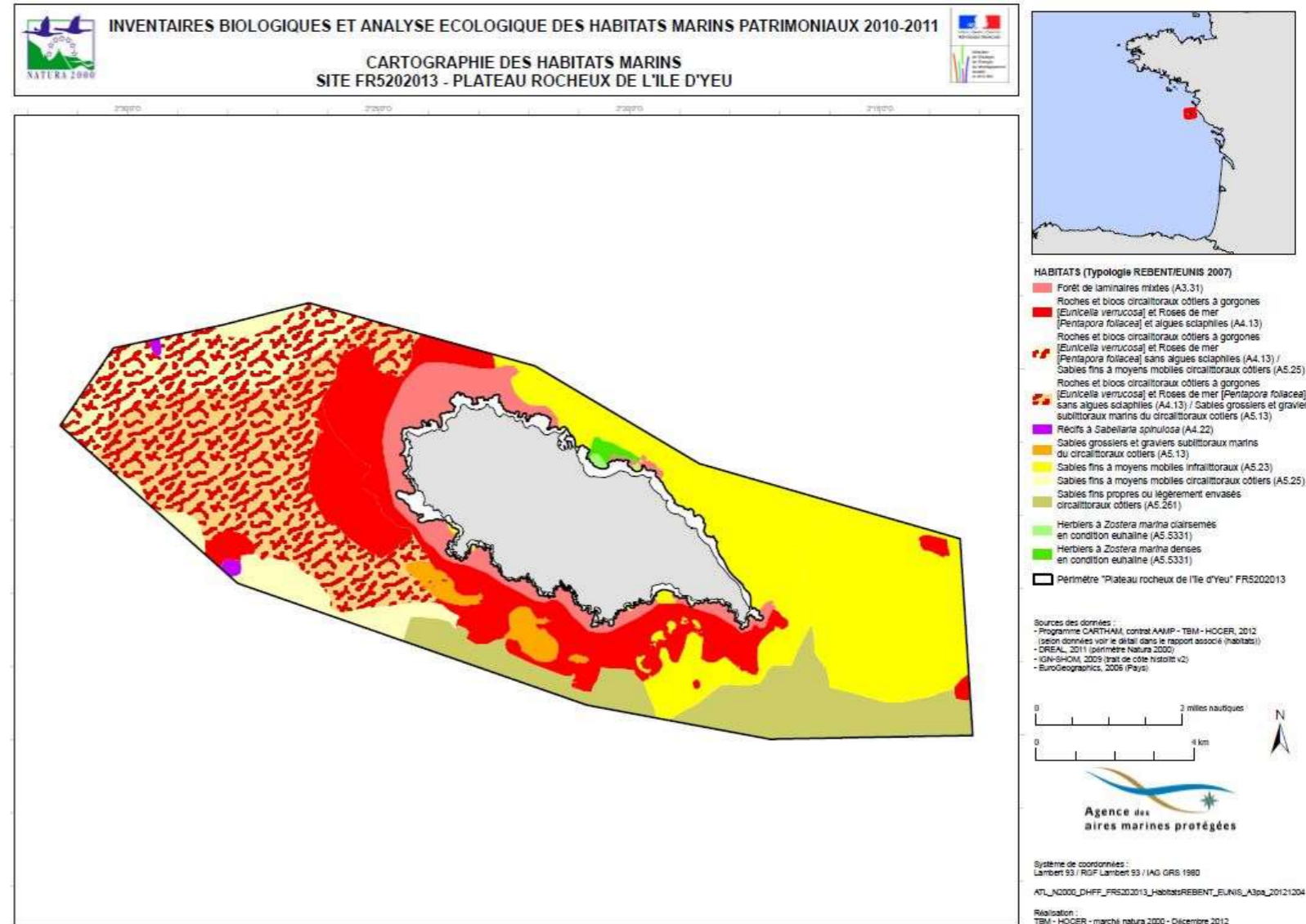
- Récifs d'hermelles

- Sables grossiers et graviers, banc de maerl

- Roche infralittorale en mode exposé

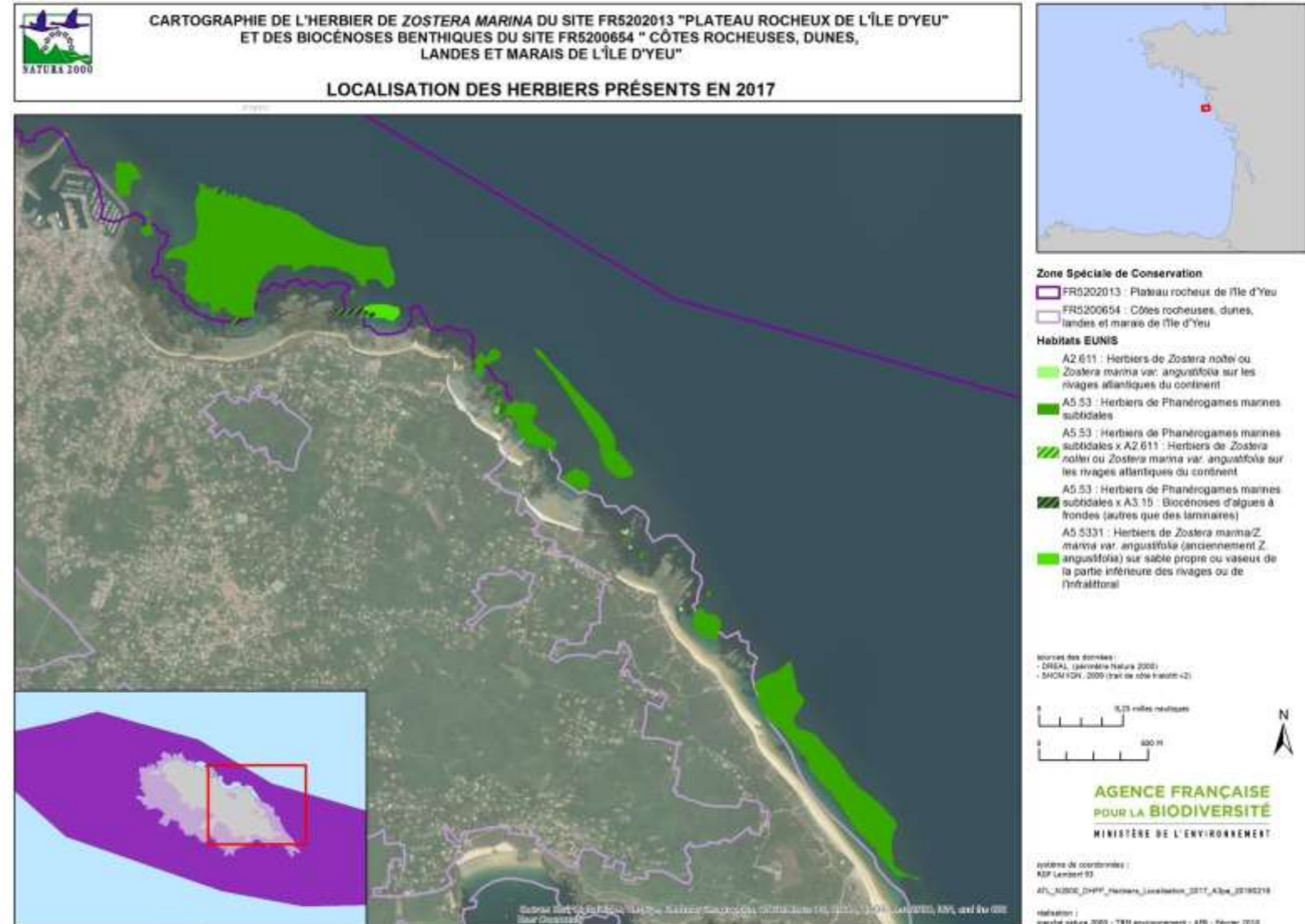
- Sables moyens dunaires

- Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à *Zostera Marina*



• Habitats marins à enjeux :

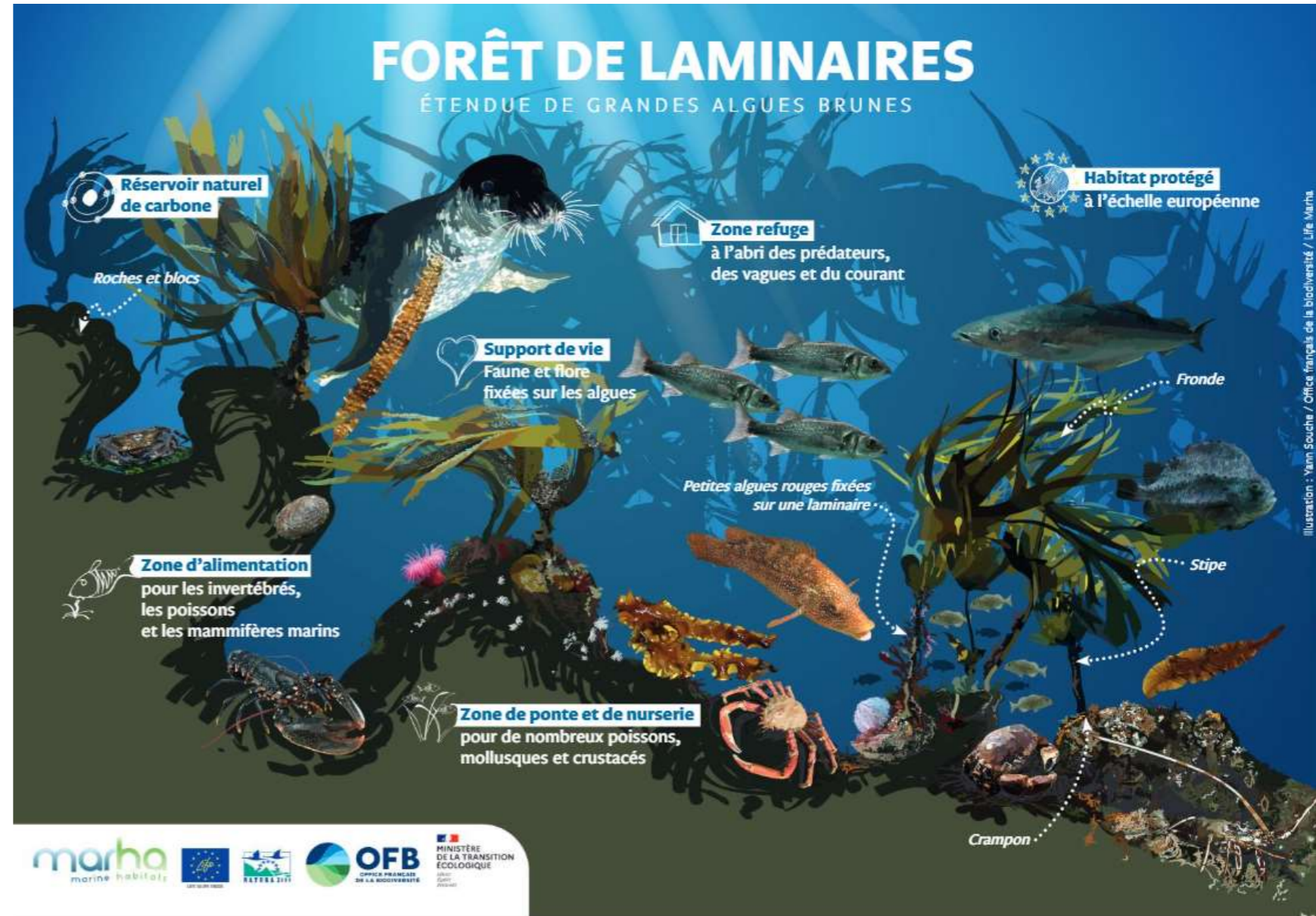
- Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à Zostera Marina



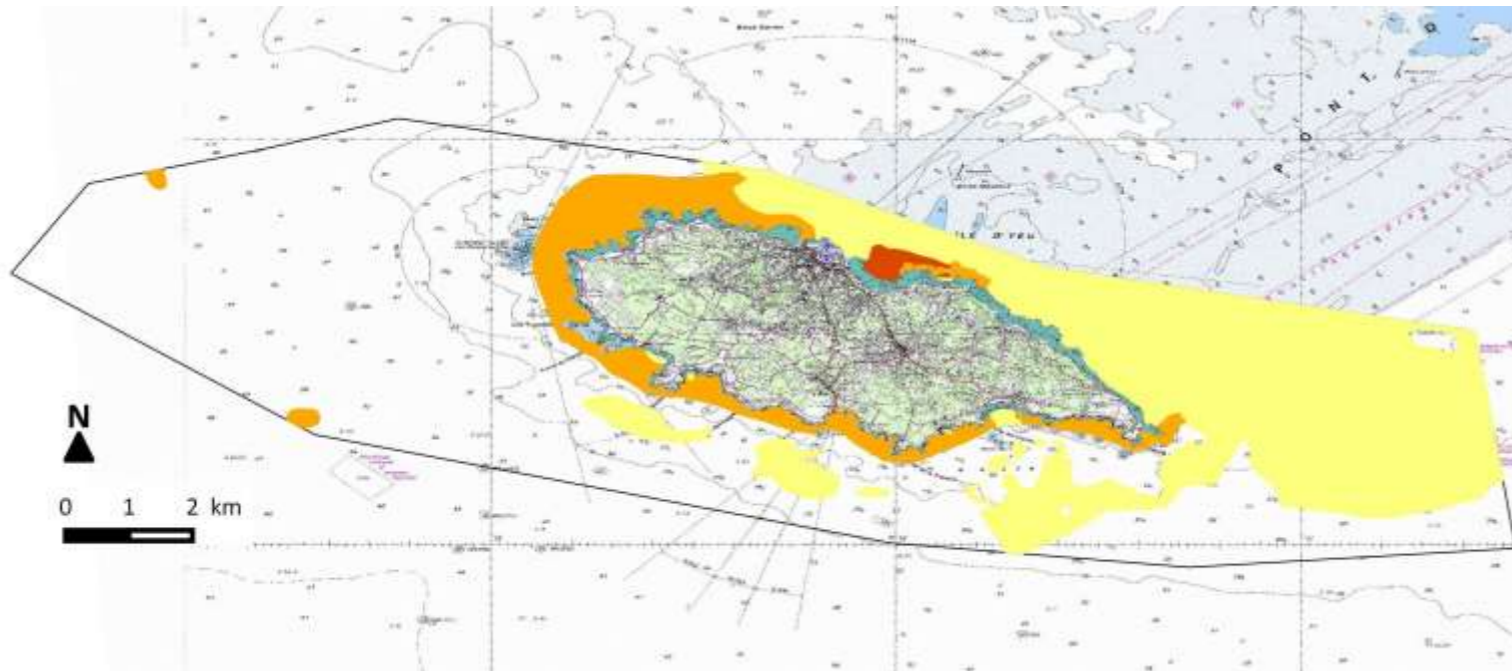
- Habitats marins à enjeux :
- Récifs/ placage d'hermelles profond  
(*Sabellaria spinulosa*)



- Habitats marins à enjeux :
- Roche infralittorale en mode exposé - forêt de laminaires



- Représentation cartographique des niveaux d'enjeux :



Spatialisation des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Plateau rocheux de l'île d'Yeu

(Auteur : M. BAILLET - Mairie de l'île d'Yeu, 2014)

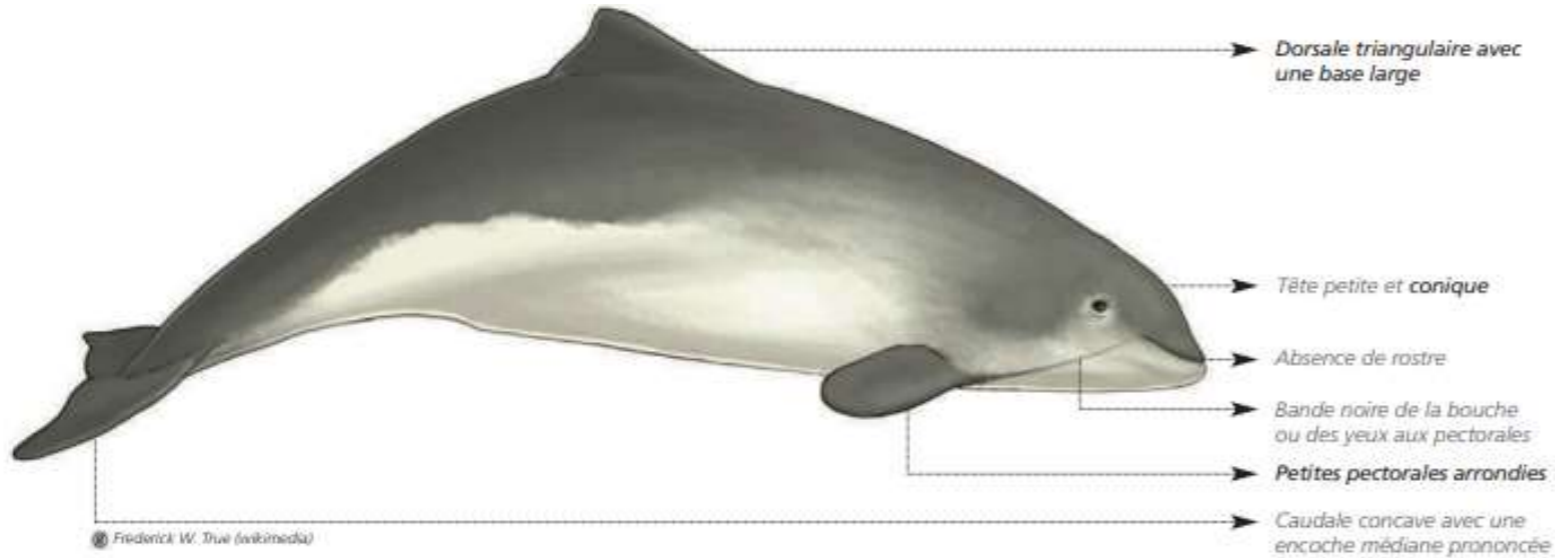
	Importance du site	Sensibilité	Risque de perturbation	
Habitat	Récifs d'hermelles	Elevée = 3	Elevée = 3	Modérée = 2
	Roche infralittorale en mode exposé	Elevée = 3	Elevée = 3	Modérée = 2
	Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Elevée = 3	Elevée = 3	Très élevée = 4
	Sables moyens dunaires	Modérée = 2	Modérée = 2	Modérée = 2
	Sables grossiers et graviers, banc de maerl	Modérée = 2	Modérée = 2	Modérée = 2
Espèces	Grand dauphin	Modérée = 2	Faible = 1	Modérée = 2
	Marsouin commun	Elevée = 3	Modérée = 2	Modérée = 2

	Enjeu de conservation	
Habitat	Récifs d'hermelles	Fort = 8
	Roche infralittorale en mode exposé	Fort = 8
	Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>	Très fort = 10
	Sables moyens dunaires	Modéré = 6
	Sables grossiers et graviers, banc de maerl	Modéré = 6
	Espèce	Grand dauphin
Marsouin commun		Fort = 7

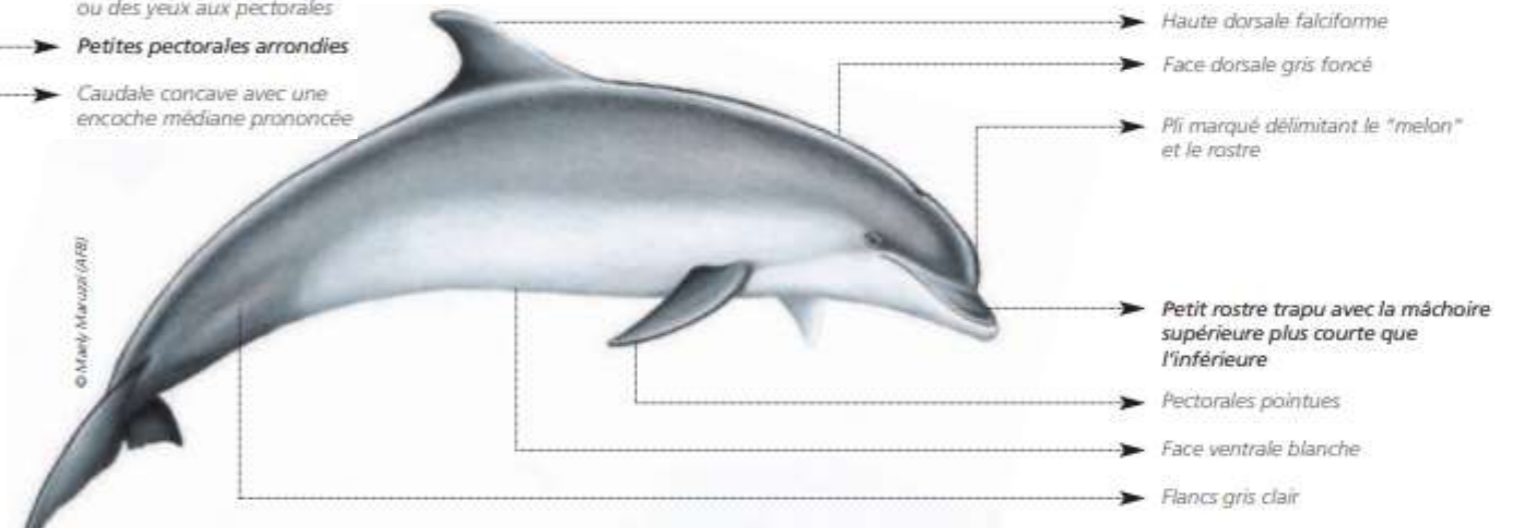
11-12	Exceptionnellement fort
9-10	Très fort
7-8	Fort
5-6	Modéré
3-4	Faible

Deux espèces d'intérêt communautaire :

## Le marsouin commun (*Phocoena phocoena*)



## Le grand dauphin (*Tursiops truncatus*)



- **Création d'une Aire Marine Educatrice à l'île d'Yeu**

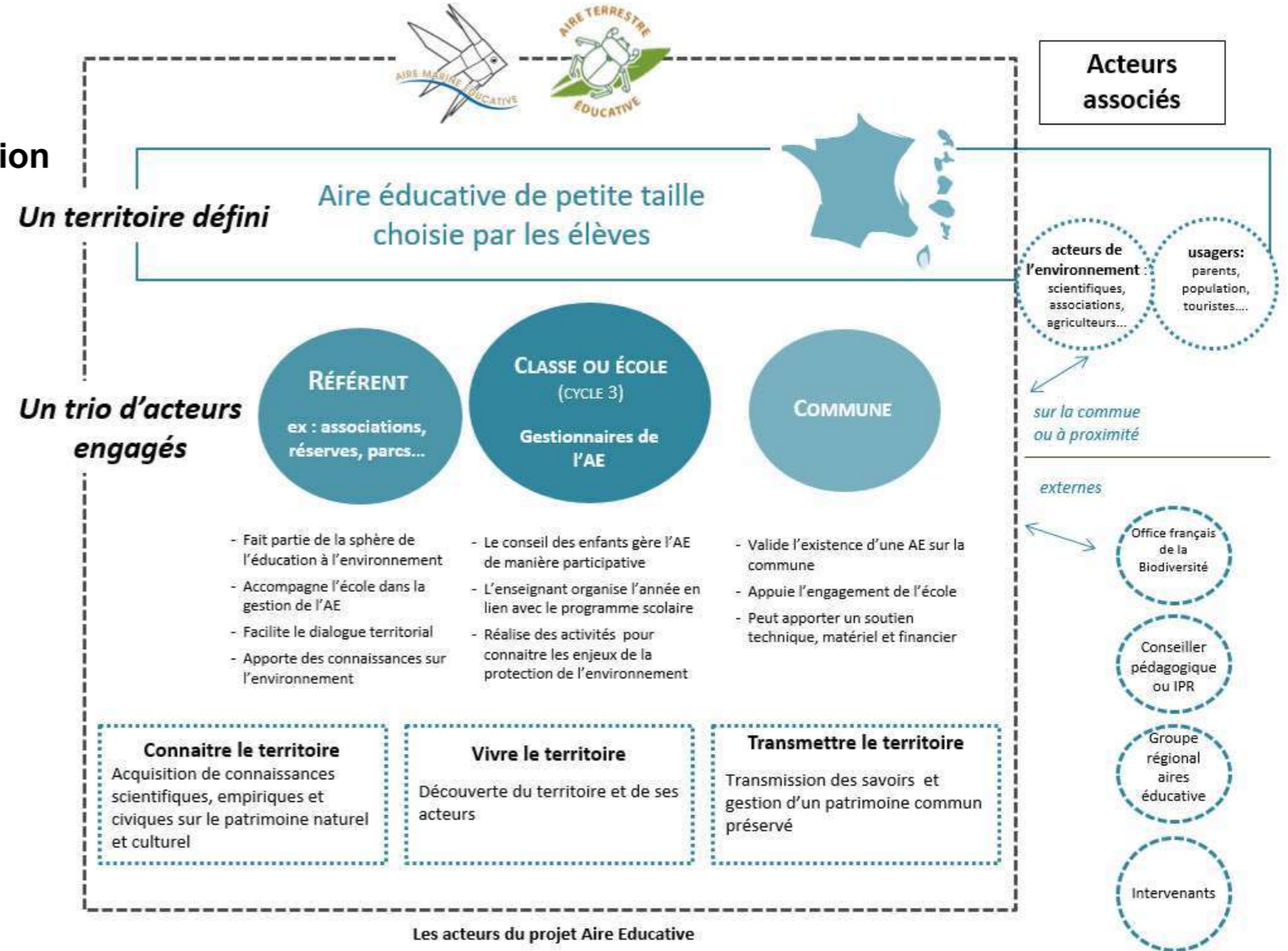
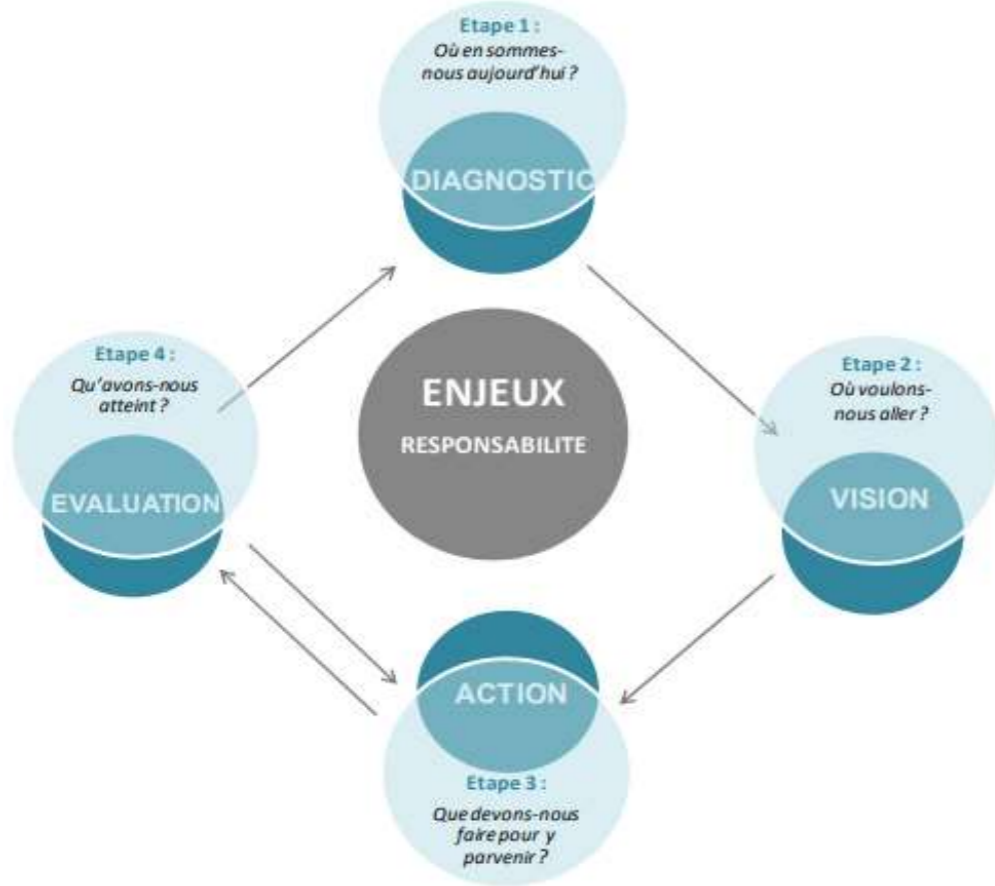
- **Création d'une Aire Marine Educative à l'île d'Yeu**



- Présentation :
- Laure Augereau (collège Les Sicardières),
  - Elsa Cariou (OSUNA)

## Une AME qu'est ce ?

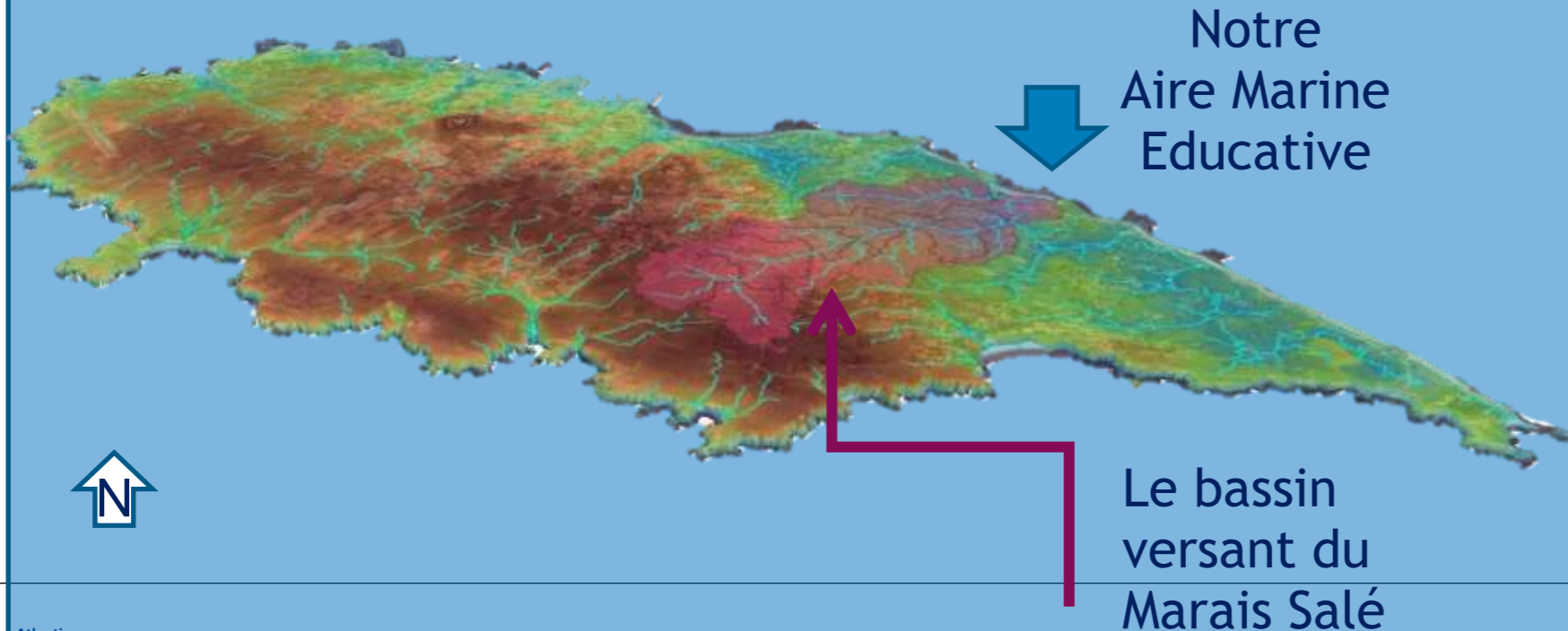
Les 4 étapes méthodologiques de la réflexion sur la gestion d'une aire éducative.



(D'après Barnay et Fiers, Agence de Aires Marines Protégées - Réserves naturelles de France)

## Les acteurs et valeurs d'une aire éducative

- Notre AME se situe au point de rencontre entre la mer et le plus grand *bassin versant* de l'île
- Les élèves y ont recensé plus de 15 enjeux différents
  - Faune, flore, géologie, paysage et habitats, patrimoine, activités humaines ...





Travail en classe

*Appréhender la gestion  
environnementale dans  
sa complexité et dans  
le respect de la  
démocratie*

*Manipuler les notions, les  
concepts et les  
méthodologies en  
s'appuyant sur un terrain  
que l'on connaît bien*

Conseils de la Mer



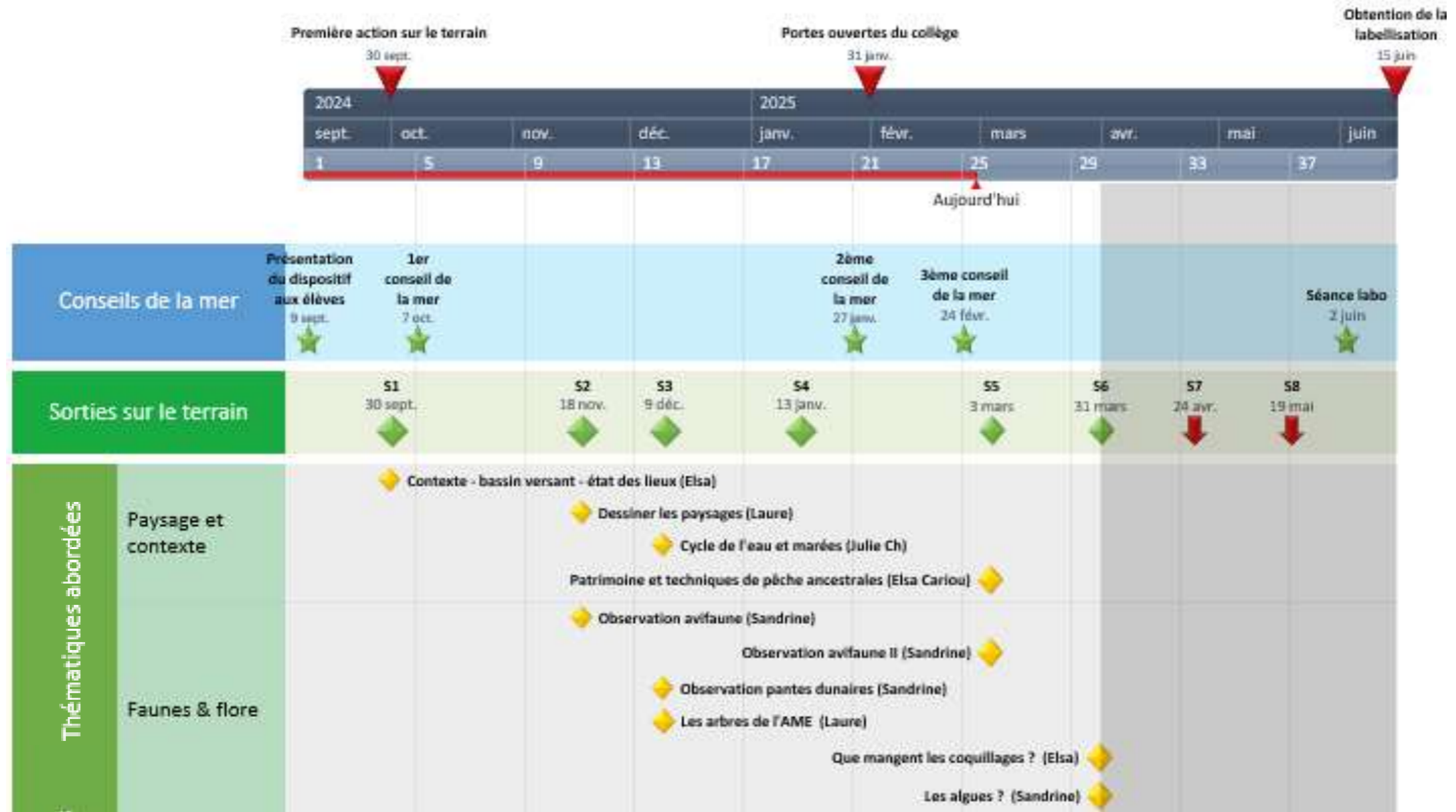
## Travail sur le terrain



*Elliot, maraîcher  
dans le bassin  
versant*

- *Découvrir le territoire et ses acteurs*
- *Faire des observations et des expériences*
- *Manipuler les concepts abordés en classe*





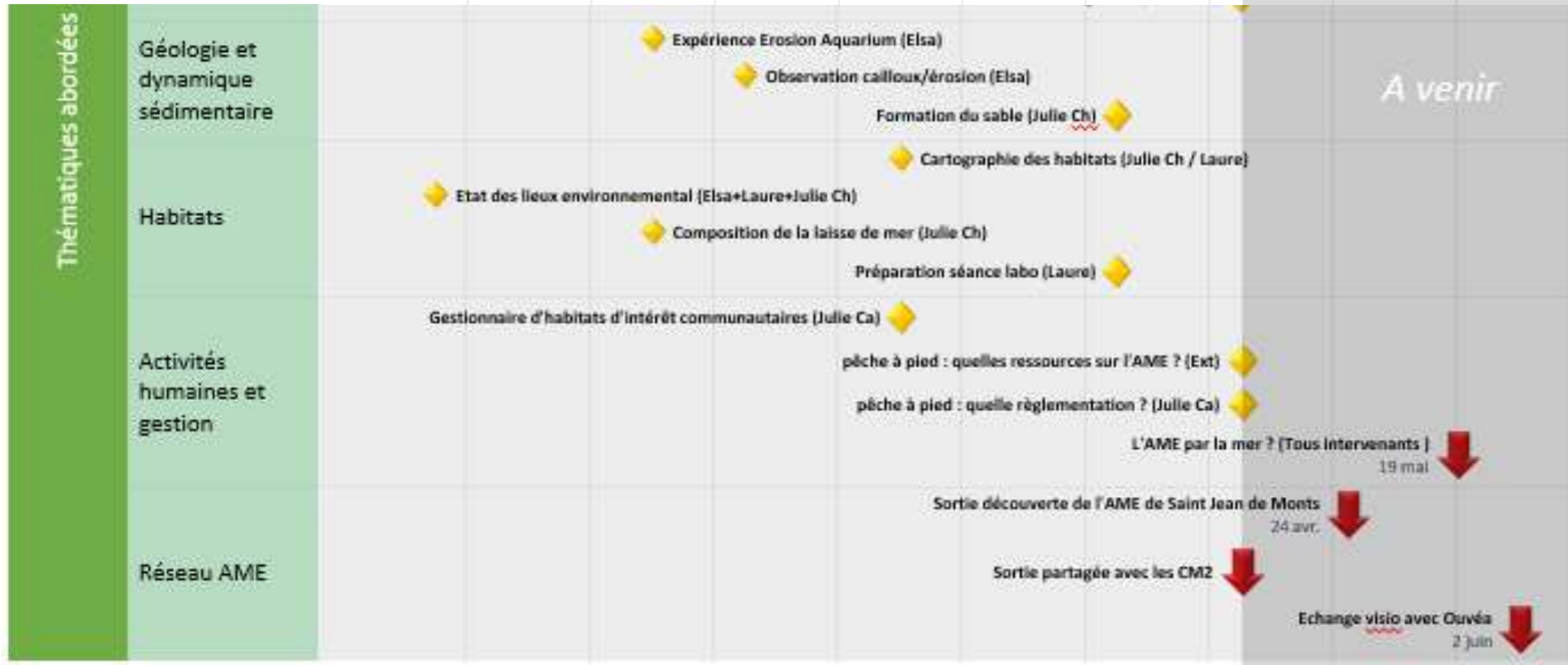
Première action sur le terrain  
30 sept.

Portes ouvertes du collège  
31 janv.

Obtention de la  
labellisation  
15 juin

2024				2025						
sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	
1	5	9	13	17	21	25	29	33	37	

Aujourd'hui



A venir

## Des Aires Marines Éducatives en raisonnement

- Aires Marines Educatives non-étiquetées
- Aires Marines Educatives étiquetées au moins une fois
- Aires Marines Educatives étiquetées l'année dernière
- Aires Terrestres Educatives non-étiquetées
- Aires Terrestres Educatives étiquetées au moins une fois
- Aires Terrestres Educatives étiquetées l'année dernière



*L'AME de l'île d'Yeu entretient des liens privilégiés avec l'AME de Saint-Jean-de-Monts et celle d'Ouvéa !*

- **Les protecteurs de l'environnement**

- **Les protecteurs de l'environnement :**

### Embauche de protecteurs de l'environnement par la commune de l'Île d'Yeu

- Action menée par la commune depuis 2006
- Embauche de 2 agents à temps plein en juillet-août chaque année
- depuis 2015, financements liés à l'animation du site NATURA 2000 FR 5200654  
« Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu »

Action inscrite dans le DOCOB en priorité 1 « *Constitution d'une équipe permanente chargée de la gestion, de l'entretien courant, de la surveillance, de l'information sur le site NATURA 2000 et au delà* »

→ l'Objectif de Conservation à Long Terme étant « *Réduire l'impact sur les milieux par des actions quotidiennes de gestion, information, sensibilisation des usagers* »



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



Cofinancé par  
l'Union européenne

- 2017-2018 : 1<sup>er</sup> conventionnement de coopération entre la commune et l'AFB ayant pour objectif de définir la répartition et/ou la mutualisation des missions entre les 2 gestionnaires  
→ 3eme protecteur embauché du 15/06 au 15/09 sur ces 2 années sous financement AFB
- 2019-2021 : 2eme conventionnement de coopération entre la commune et l'AFB avec le même objectif  
→ 3eme protecteur embauché du 15/06 au 15/09 en 2019 sous financement AFB

### Missions complémentaires à la mission initiale du poste sur le site NATURA 2000

#### FR 5202013 « Plateau rocheux de l'île d'Yeu » :

- suivi de la fréquentation des mouillages dans et autour de l'herbier de zostère en baie de Ker chalon et sensibilisation des plaisanciers
- mission secondaire de sensibilisation des pratiquants de pêche à pied



- 2024-2028: nouveau conventionnement entre OFB et la commune de l'Île d'Yeu avec pour objectif de définir la répartition et/ou la mutualisation des missions entre les 2 gestionnaires sur les 3 sites NATURA 2000 du territoire

→ COMMUNICATION ET SENSIBILISATION notamment l'embauche d'un 3eme protecteur pour juillet aout chaque année

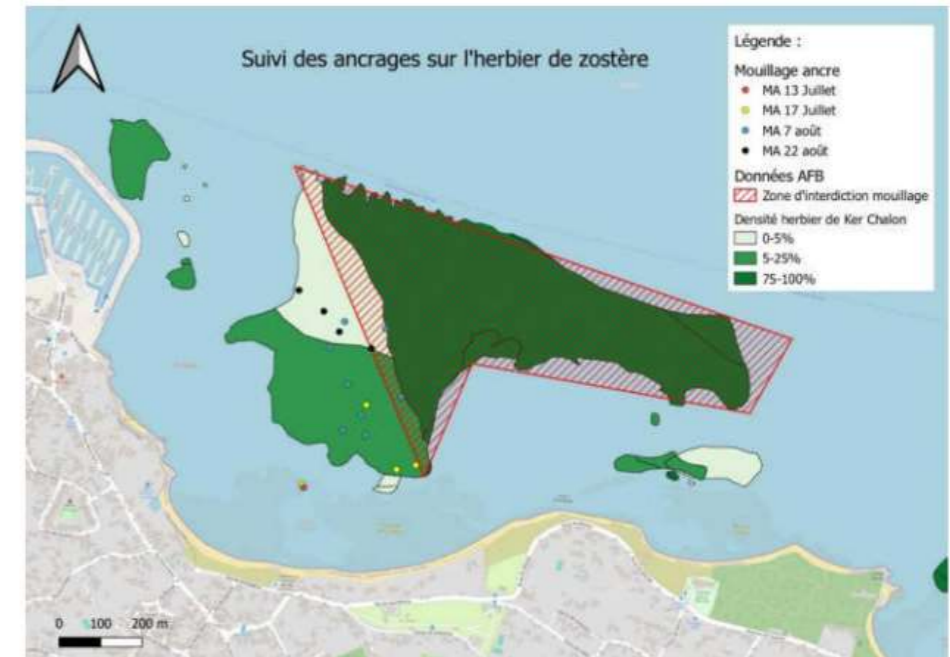


- **Billant action protecteur 2024 en rapport avec le mieux marin :**
  - Retour sur les mouillages autour de l'île d'Yeu / herbier de Ker Chalon

- Animation de stands de sensibilisation



- Communication au niveau du port de plaisance



Cartographie des mouillages saison 2024

- **Analyse de Risque Pêche (ARP)**

- **Analyse de risque pêche (ARP) :**

- Permet de prendre en compte les activités de pêche professionnelle au titre de Natura 2000 (dérogation de l'évaluation d'incidence)
- Concerne tous les habitats et espèces d'intérêts communautaire et toutes les activités de pêche maritime professionnelle au sein des sites N2000
- Est encadré par une méthode commune mais qui permet d'intégrer les spécificités locales
- Quand un risque modéré ou fort de porter atteinte aux objectifs de conservation existe des mesures réglementaires pour les réduire doivent être prises
- Sur l'île d'Yeu l'ARP a été réalisée pour les habitats du site et elle est en cours pour les espèces (mammifères marins /oiseaux)
- Des mesures sont en cours de discussions pour réduire les risques des ancrages sur les herbiers de zostère

## • Analyse de risque pêche : Contexte réglementaire

### Natura 2000

- Régime d'évaluation des incidences sur Natura 2000 (L.414-4 et suivants du CE)

### ▪ Loi Biodiversité et paysages (2016)

- Modification de la liste nationale
- Obligation de produire une ARP sur chaque site Natura 2000
- L'ARP remplace les E. inc. individuelles

### ▪ Méthodes nationales validées par la DEB et la DGAMPA

- Méthode pour les habitats (2019), méthode pour les espèces (2022)
- Guide de mise en œuvre (DEB, 2024)

### ▪ Procédure de contentieux européens (2010/2022)

### ▪ Délais de mise en œuvre des mesures : 2027

- Réalisation des ARP à travers projet FEAMP(A): partenariat comités pêche OFB → LCN2000 / ARP

- **Analyse de risque pêche : Diagnostic pêche**
- **Données issues du DOCOB (2015) par voie d'enquête en résumé**
- 21 patrons pêcheurs
- Diversité des métiers :
- canne a main printemps été
- palangre et filet tout au long de l'année,
- casier en hiver et en été

PECHE PROFESSIONNELLE

**Filet (Art dormant)**

Nombre de navires : 11  
 Nombre d'entretiens : 11  
 Taille : 9 – 15m  
 Nombre de marins à bord : 2 - 5  
 Période de pêche : Toute l'année  
 Espèces ciblées : Sole, Turbot, Lotte, Rouget, Bar, Dorade  
 Nombre de jours de mer par an : 6 - 216  
 Dépendance au site : Modérée (56,003%)

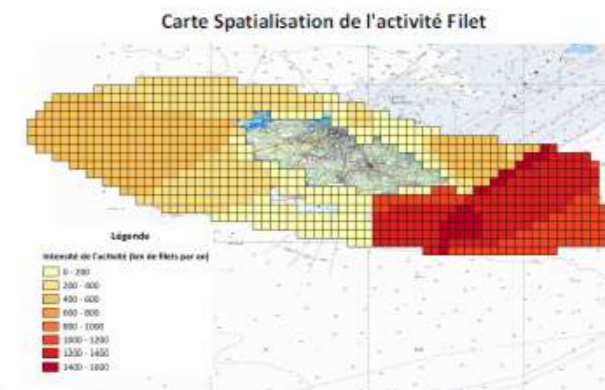
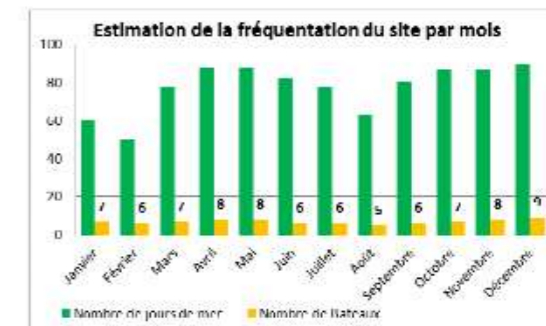
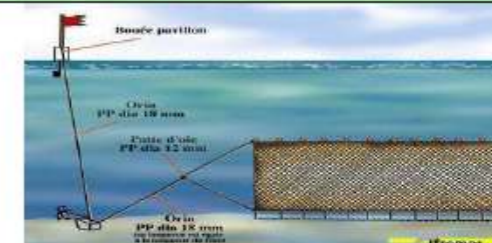
Description de l'engin : Le filet se compose d'une nappe. Des flotteurs y sont attachés en surface, sa partie inférieure est lestée pour le maintenir vertical. Selon l'espèce ciblée, le maillage et le nombre de nappes du filet varient. Le filet à sole est un filet trémail d'1,40m de hauteur environ ayant une maille de 50 mm. Le filet à rouget est un filet droit de petite taille (40cm de haut) ayant une maille comprise entre 25 et 40 mm selon la saison.

En moyenne, les pêcheurs posent 4,5 km de filet pour le rouget, 7 km pour la sole, et 20 km pour la lotte, turbot, etc...

Description de la pratique : Les filets ciblant la sole, la lotte, le turbot sont calés en fin de journée pour être levés le lendemain (Temps de pêche = 12h). Les filets à rouget sont immergés juste avant l'aube et relevés après le lever du jour (Temps de pêche = 1-1h30).

Zone de pêche : Les filets à sole, et autres grandes mailles sont placés sur des fonds sableux ou sablo-vaseux tandis que les filets à rouget sont placés sur des fonds sableux à proximité de zones rocheuses.

Réglementation : Respect des tailles minimales de captures

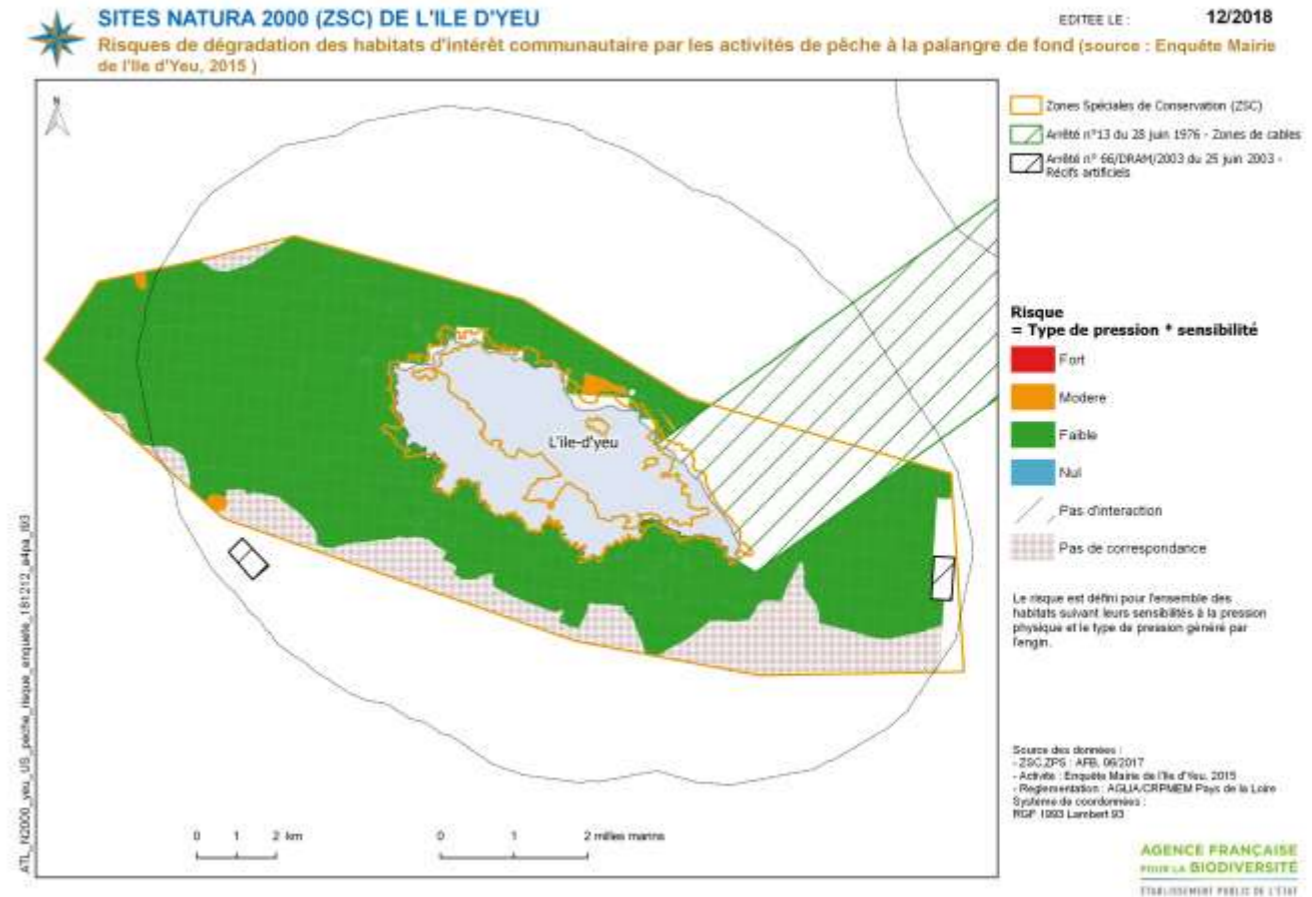




• **Analyse de risque pêche : Rappel des risques pré-identifiés**

- Rappel risques de dégradation : cas de la palangre
- Risques modérés sur zones limitées (devant Port-Joinville – secteur de Ker Châlon) et hermelle par rapport aux ancrages
- La réglementation des câbles concernent elle le mouillage d'engin de pêch ? (cf. cartes d'activités issues du DOCOB)

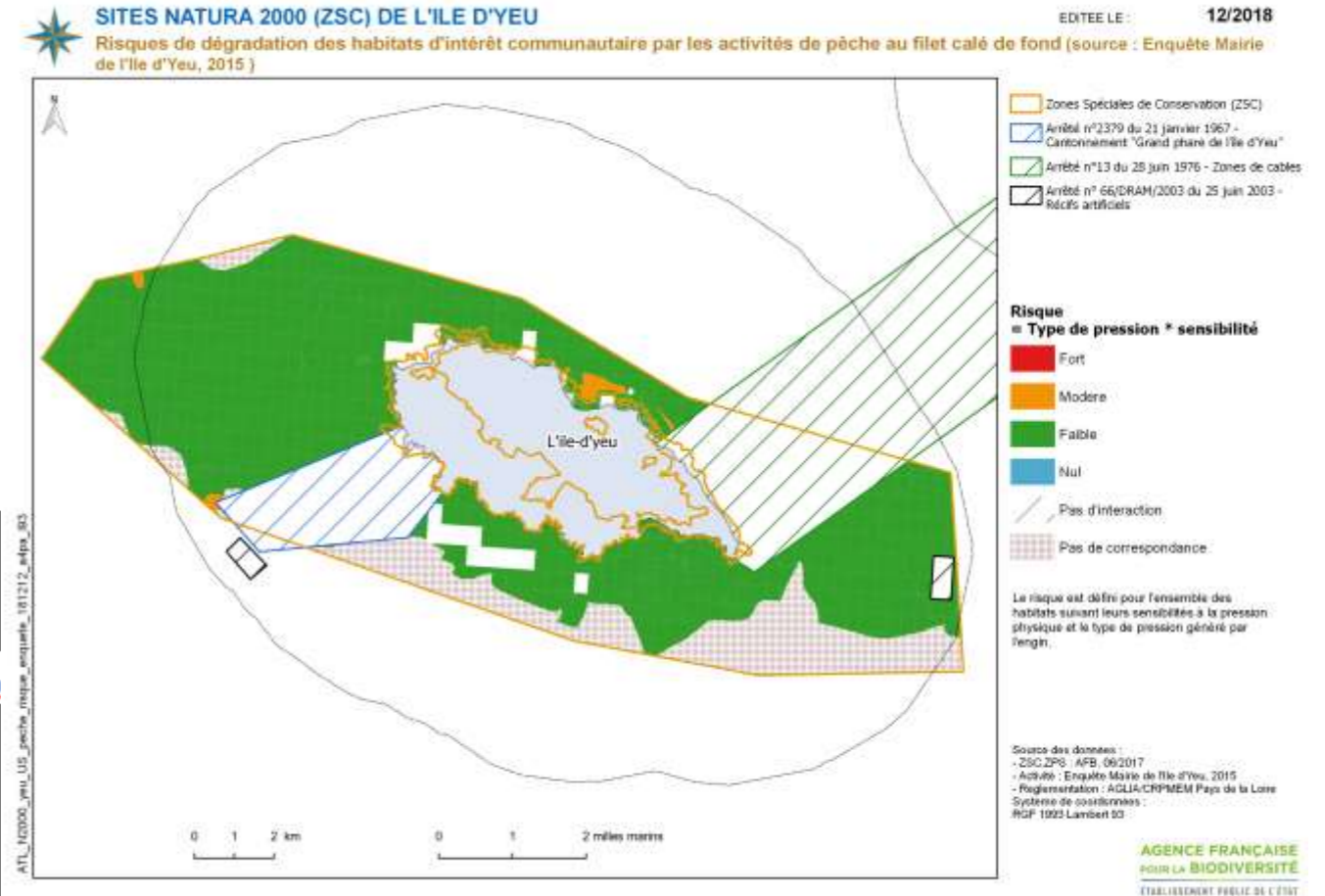
Sensibilité de l'habitat	Pression de l'engin	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Risque d'atteinte aux objectifs de conservation
<b>Habitats : <u>Herbiers de zostère- Hermelles Sabellaria sp</u></b>				
<b>Forte</b> abrasion	<b>Faible</b> abrasion	<b>Modéré</b> <b>(dû aux ancrages)</b>	<b>Enjeu de conservation : Fort</b> <b>Risque : lié à la pression d'abrasion des mouillages des engins</b> <b>Activités de pêche : XX</b> 3 à 4 navires maximum pratiquants filets ou palangres	<b>Modéré</b> <i>*fort réduit a modéré du fait des paramètres contextuels</i>



## • Analyse de risque pêche : Rappel des risques pré-identifiés

- Rappel risques de dégradation : cas des filets calés
- Risques modérés sur zones limitées (devant Port-Joinville – secteur de Ker Châlon) et hermelle par rapport aux ancrages
- La réglementation des câbles concernent elle le moullag d'engin de pêche ? (cf. cartes d'activités issues du DOCOB)

Sensibilité de l'habitat	Pression de l'engin	Risque de dégradation	Paramètres contextuels (synthèse)	Risque d'atteinte aux objectifs de conservation
<b>Habitats : Herbiers de zostère- Hermelles <i>Sabellaria sp</i></b>				
Forte abrasion	Faible abrasion	<b>Modéré (dû aux ancrages)</b>	<b>Enjeu de conservation : Fort</b> <b>Risque :</b> lié à la pression d'abrasion des mouillages des engins <b>Activités de pêche : XX</b> 3 à 4 navires maximum pratiquants filets ou palangres	<b>Modéré</b> <i>*fort réduit a modéré du fait des paramètres contextuels</i>



- **Analyse de risque pêche : propositions**

- **OFB :**

- > Consolider et étendre l'interdiction de pêche aux arts dormants sur l'ensemble des herbiers de zostère du site à partir d'une réglementation dédiée
- > Faire connaître la réglementation
- > Pour les récifs d'hermelles une acquisition de connaissance complémentaire serait un préalable à la prise de mesure

- **COREPEM :**

- > Utilisation exclusive de poids de chaîne ou ralingues lestées en baie de Ker Châlon et jusqu'à la plage de Marais Salé : possibilité d'interdire l'utilisation des ancres.
- > Demande d'application égale à tous les usagers le cas échéant, notamment en ce qui concerna la plaisance
- > Sujet de sécurité en baie de Ker Châlon ne semblant pas compatible avec une interdiction
- > Questionnement quant à l'évaluation et au suivi de l'état et de l'évolution de l'état des herbiers
- > Besoin de clarification concernant la réglementation sur la zone de câbles et de canalisations (pont d'Yeu) quant au mouillage d'engin de pêche

- **Perspective pour la suite**

Clarification sur la réglementation des zones de câbles

Organisation d'une réunion locale avec les pêcheurs professionnels

Finalisation des mesures d'ici fin 2025

- **Evaluation d'Incidence Natura 2000, remontée des enjeux marins**

- **Présentation des unités du Service Mer et Littoral (SML) de la Délégation de la Mer et du Littoral (DML) de la Vendée**

Mission d'appui et  
de contrôles de  
l'action de l'État en  
mer

Unité gens de mer  
/ navires

Unité du domaine  
public maritime

Unité ressources  
halieutiques

Unité littoral des  
affaires maritimes

- **Bilans des évaluations d'incidences Natura 2000 dans le cadre des instructions de la DML**

### Instructions au titre des déclarations de manifestations nautiques

**2023 : 13 (dont 7 communes aux deux sites);**

**2024 : 11 (dont 5 communes aux deux sites)**

Types : surfcasting (x35) ; regates (x70 à 200 participants ; 10 à 40 voiliers ou catamarans) ; planche à voile (x50)

**Prescriptions** : modifications de parcours ; tous mouillages en dehors des habitats à enjeux ; Les récifs ou placages d'hermelles sont interdits d'accès au public ; Stockage des navires et/ou le matériel en dehors des habitats de haut de plage et dunaires ; Rester à 300 mètres des falaises ; Ne pas débarquer sur les îlots sensibles pour l'avifaune ; Pas de départ sonore à proximité de zone de nidification ; Interdiction d'approcher à moins de 300 m les groupes d'oiseaux posés en mer et les contourner ; Rester à plus de 100 mètres des mammifères marins et ne pas toucher les animaux qui s'approchent, ne pas nager avec eux.

- **Bilans des évaluations d'incidences Natura 2000 dans le cadre des instructions de la DML**

### Instruction au titre des Randonnées encadrées Véhicules Nautiques à Moteur (VNM)

**2023 : 0 ; 2024 : 1 (retour bilan d'activité et identification d'espèces)**

**Prescriptions :** modifications de parcours ; non dérangement d'espèces protégées (puffins des Baléares, ...), distance de 300 m/regroupements d'oiseaux marins et de mammifères marins, débarquements espaces aménagés, briefing environnement, vitesses d'approche réduites / non débarquements sites particuliers et certaines périodes, gestion des déchets.

### Instruction au titre des occupations du domaine public maritime naturel :

**Pas d'autorisations délivrées en 2023/2024**

Instruction au titre des cultures marines :

**pas d'autorisations délivrées**

(1 seul concessionnaire de filière à Yeu ; pas de récolte due à la prédation par les dorades et les étoiles de mer ; protocole adaptée avec surveillance sanitaire si concession en exploitation).

Présentation  
du site

Bilan de  
l'animation  
2024

Le planning  
de travail  
2025

Discussions

- **Perspective pour la suite**

**Instructions des Evaluations d'Incidences Natura 2000 :**

Déclaration de manifestations nautiques : Ajouts de prescriptions en 2025

=> Afin d'éviter tout abrasion et remaniement des fonds marins, les ancres (1 par bouée) devront être mises en place et retirées avec le plus grand soin

=> Avifaune nicheuse : garder une distance de 300 m des sites de nidification entre le 15 mars et le 15 août (500 m si VNM), Pas de départ/ perturbation sonore de plus de 90 db à proximité de zone de nidification

Randonnées VNM : consolidation du contenu des bilans

**Objectifs de contrôle de l'environnement marin**

Contrôles renforcés sur les secteurs à enjeux

- **Action du CACEM et contrôle sur l'environnement marin**

- **Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM)**

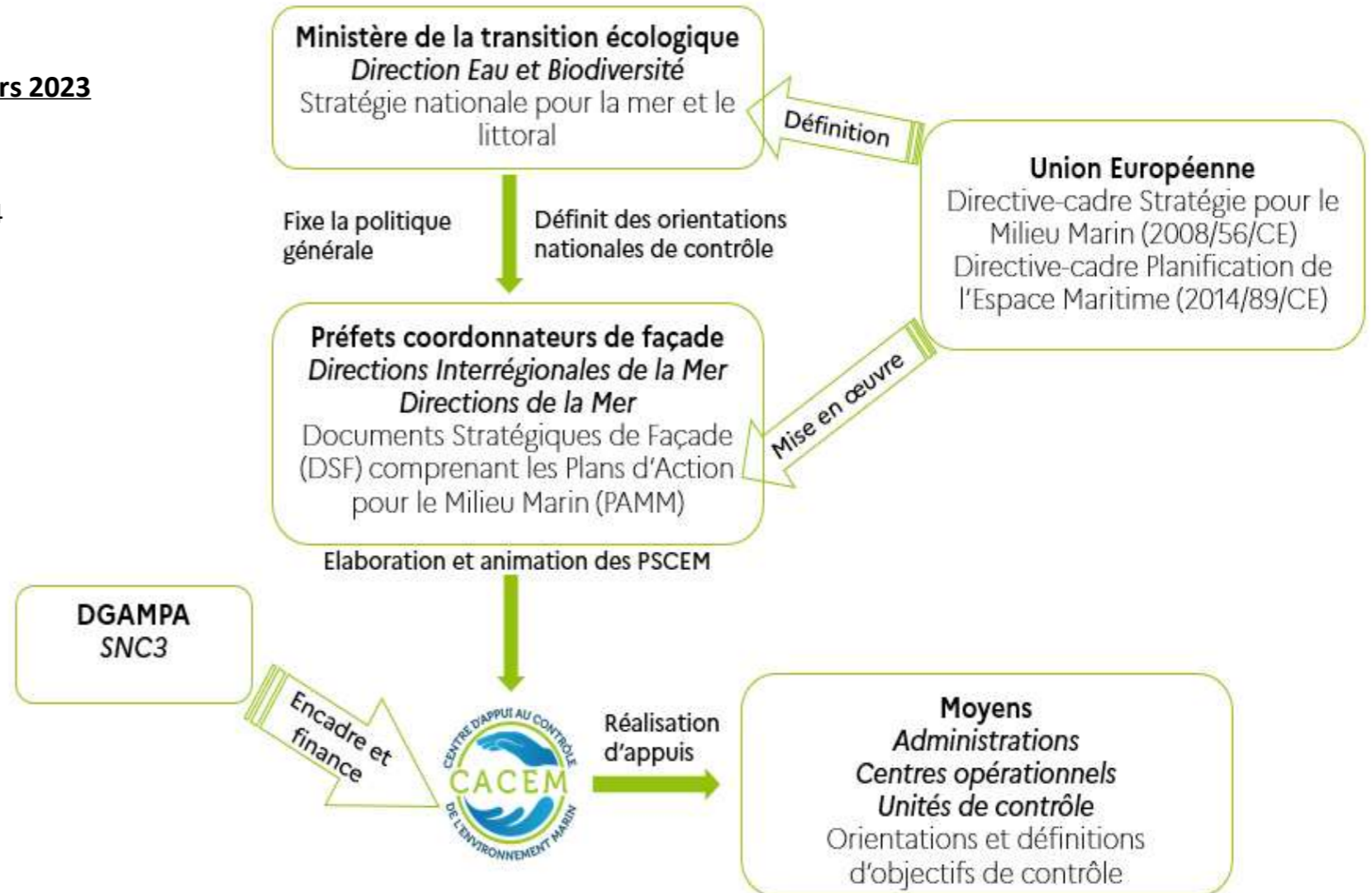
Centre créé en 2015, pérennisé par l'arrêté ministériel du 13 mars 2023

Hébergé au CROSSA Etel, inauguration des locaux le 30 avril 2024

**Compétence nationale et interministérielle**

**Permanence téléphonique 24h/24 7j/7**

- > Ouverture de 7h à 22h 365 jrs / an



- Les missions du CACEM



- **Les thématiques du CACEM**

➔ Documents de référence pour le pilotage du contrôle de l'environnement marin :

- *National* : **Objectifs nationaux** de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (DEB – SG MER)
- *Façades* : Plans de surveillance et de contrôle de l'environnement marins (**PSCEM**), Plans interrégionaux de contrôle des pêches\* (PIRC)

Environnement Marin		Pêche*
Mouillage individuel	Cultures marines	Pêche à pied loisir
ZMEL	Travaux en milieu marin	Pêche à pied professionnelle
Rejet	Parc national	Pêche de loisir embarquée
Espèce protégée et leur habitat (faune et flore)	Domanialité publique (circulation et dégradation)	Pêche sous-marine
Bien culturel maritime	Réserve naturelle	
Epave	Arrêté de protection	
Activité et manifestation soumises à évaluation d'incidence Natura 2000	Arrêté à visa environnemental	

- Les outils du CACEM

## LegiCEM

Veille réglementaire centralisée

- Orientations trimestrielles, PSCEM...
- Aide à la rédaction de PV
- Guides
- Fiches d'Aide au Contrôle + logigrammes
- Fiches d'Aide Juridique

## MonitorEnv

Logiciel développé en interne pour cartographier les zones réglementaires et les AMP. La spatialisation de la réglementation est dorénavant accessible à toutes les unités de l'Etat



## Metabase

Logiciel de visualisation de l'effort de contrôle et de surveillance de l'environnement marin



- Le signalement

Un moyen de surveillance (sémaphore, gestionnaire d'AMP, garde du littoral, etc.) peut signaler au CACEM les suspicions d'infraction à la réglementation. Les citoyens ne peuvent pas appeler le CACEM. Double objectif :

- Un moyen de faire cesser l'infraction
- Un moyen de quantifier l'infraction par zone réglementaire

Le sémaphore  
appelle le CACEM



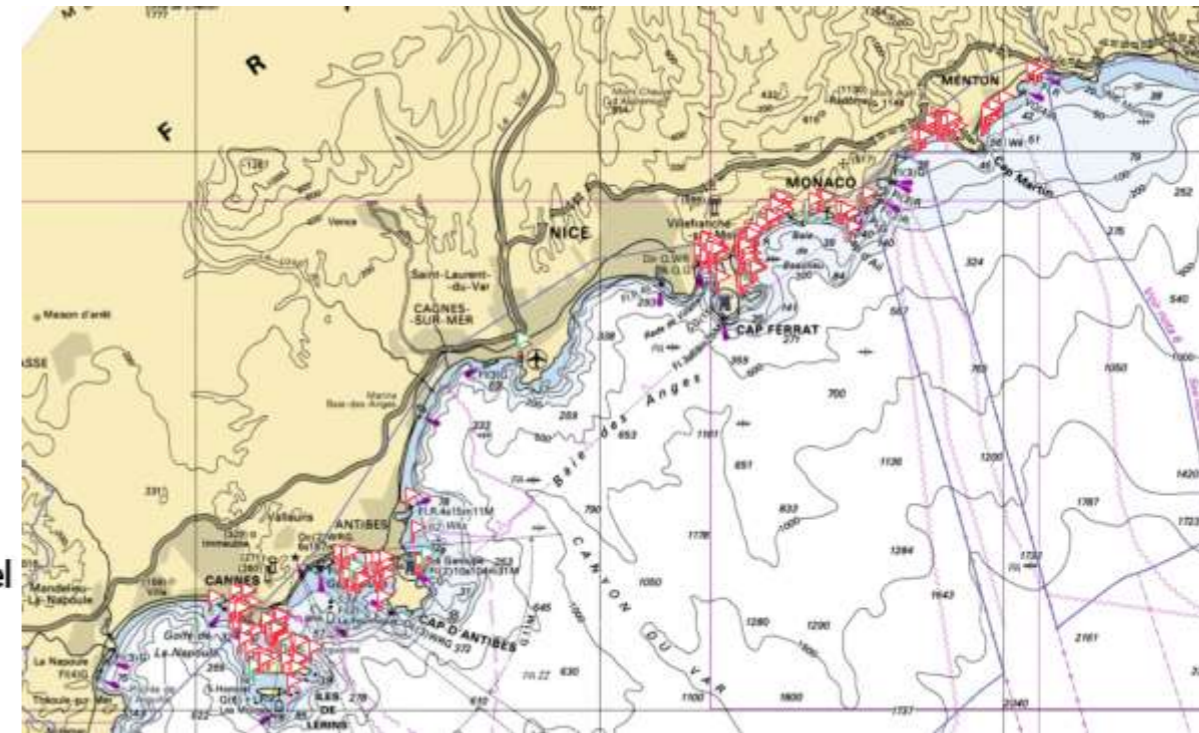
Le CACEM produit un  
retour sur les suites  
au sémaphore



Sollicitation des centres  
opérationnels ou de certaines  
unités directement (PN, RN, CdL...)

Engagement d'un moyen de contrôle  
en conférence CACEM/Centre  
opérationnel/Moyen

- Validation ou non du principe  
d'engagement par le centre opérationnel
- Orientations et aspects techniques  
communiqués par le CACEM



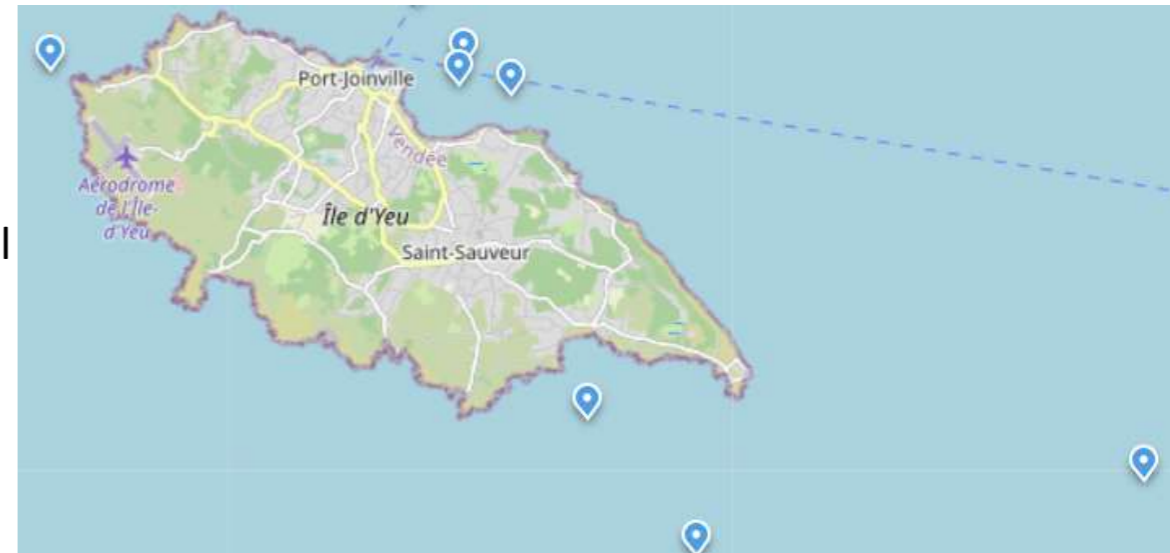
- Bilan des contrôles de l'environnement marin

## 2023

- 72 surveillances
- 13 contrôles surtout pêche de loisir embarquée (10) et mouillage (2)
- 0 infraction

## 2024

- 51 surveillances
- 38 contrôles majoritairement pêche de loisir (31) et 7 mouillage individuel
- 4 infractions sur le mouillage individuel Anse de Ker Châlon et rade de Port-Joinville sur l'île d'Yeu (AP 2020-025) avec PV



- **Actualisation du DOcument d'OBjectif**

- Actualisation du DOcument d'OBjectif selon la méthodologie du Cahier Technique n° 88 :





- Mise à jour des informations relatives à la pêche de loisir avec le bilan du stage « Caractérisation des activités de pêches de loisir », intégration des nouvelles données cartographiques.



- **Définition des enjeux pour la zone Natura 2000.**

Littéralement un enjeu désigne « ce qui est en jeu », « ce qui est à perdre ou à gagner » sur le site.

Pour les sites Natura 2000, les enjeux sont les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site. Il s'agit donc d'enjeux écologiques.

**Exemple d'un enjeu :**

Sables fins propres, légèrement envasés, herbiers à Zostera Marina



- **Redéfinir la stratégie en repartant du travail effectué pour formuler des Objectifs à Long Terme.**

Un objectif à long terme définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver. Il ne s'agit pas de ce que l'on veut FAIRE mais ce que l'on veut **ATTEINDRE** comme résultat.

Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une **décision politique partagée qui engage les acteurs** sur le long terme et guide leurs décisions.



- Les objectifs des directives européennes « Habitats / Faune / Flore » et « Oiseaux » sont clairs :

Par la désignation des sites, les États membres s'engagent à **maintenir ou restaurer l'état favorable de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** présents sur les sites Natura 2000.

- **Exemple d'un OLT :**

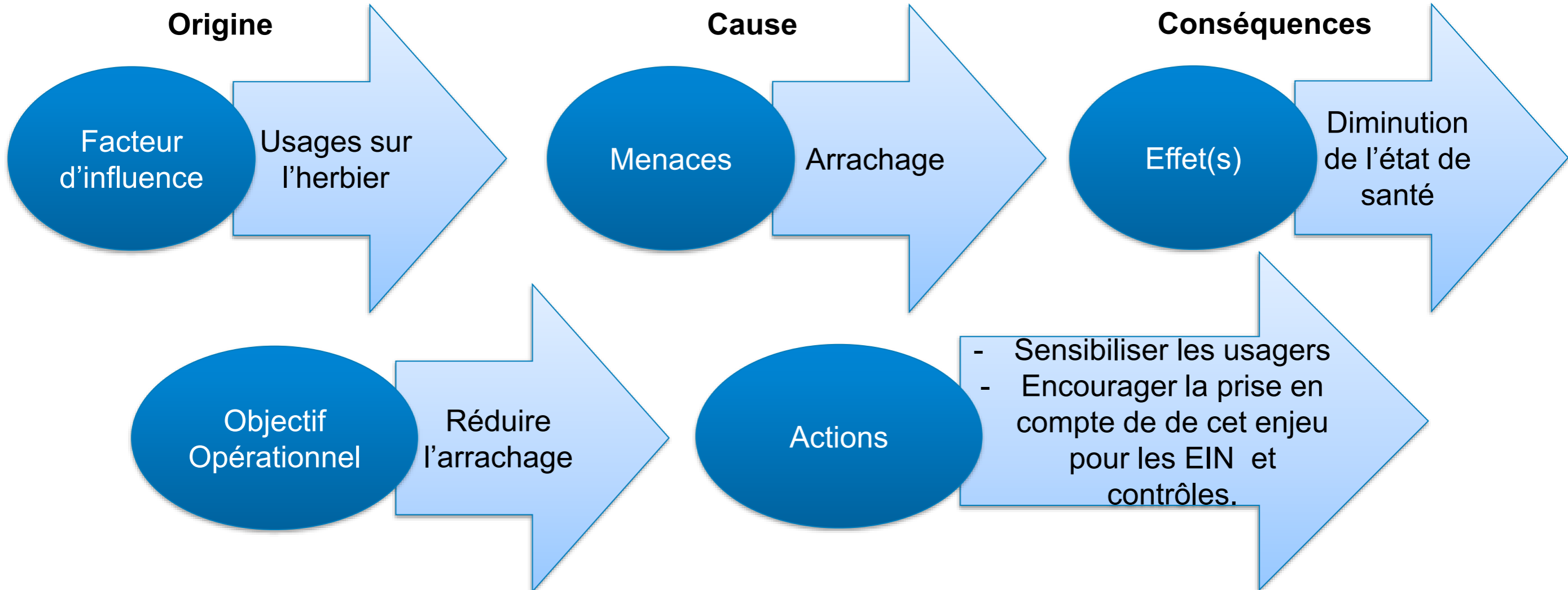
Maintenir et restaurer l'état favorable des herbiers de zostères marine sur la ZSC.



- A partir des OLT définir les Objectifs Opérationnels (OO) et la stratégie d'action.

Les Objectifs Opérationnels sont établis au regard de l'analyse des **facteurs d'influence**. Un objectif opérationnel concernera l'ensemble des facteurs d'influence qui génèrent les mêmes effets.

• Exemple d'un Objectif Opérationnel et d'actions :



- Construction du tableau de bord.



Exemple : La trame du tableau de bord

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG-TERMÉ					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence (Etat visé)	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateurs de réponse (réalisation)
								
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
								

- Planning prévisionnel :**

Travail qui s'étalera sur 2 ans avec pour objectif une finalisation début 2027, en même temps que les ARP.

Groupe de travail avec les acteurs du copil :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
2025												
2026												
2027												

	Définition des enjeux
	Travail sur la stratégie
	Travail sur le plan d'action
	Réalisation du tableau de bord
	Approbation en comité de pilotage

- **Acquisition de connaissances cartographiques sur les habitats de forêt de Laminaires et d'Hermelles**
- **Caractérisation des activités de pêche de loisir**
- **Valorisation de la charte Natura 2000**
- **Groupe de Travail sur les Zones de Protection Forte autour de l'île d'Yeu**

- **Zone de Protection Forte - Cadre législatif et réglementaire**

**Décret du 12 avril 2022** définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en oeuvre de cette protection forte

*Art. 1 - « Est reconnue comme zone de protection forte une **zone géographique** dans laquelle les **pressions** engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques **sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées**, et ce de manière **pérenne**, grâce à la mise en oeuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »*

⇒ **reconnaissance / labellisation**

⇒ **ce n'est pas une nouvelle catégorie d'AMP**

## La reconnaissance en protection forte

En mer, les zones de protection forte peuvent être reconnues :

- soit **automatiquement** dans le cas des outils juridiquement les plus protecteurs par nature (cœurs marins des parcs nationaux, zones de protection renforcée des réserves nationales, arrêtés de protection),
- soit, pour les autres catégories d'aires marines protégées, **après analyse au cas par cas validée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur avis scientifique** évaluant l'absence ou le niveau fortement limité d'impacts des activités humaines sur les espèces et les habitats présents dans la zone considérée.

**Un espace naturel protégé ou en projet de protection doit réunir les 3 critères suivants pour être considéré comme une zone de protection forte**

### CRITÈRE 1

Disposer de mesures de gestion ou de réglementation des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les pressions sur la biodiversité remarquable, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à cette biodiversité



### ZONE DE PROTECTION FORTE



### CRITÈRE 2

S'appuyer sur un document de gestion, définissant des objectifs de protection de cette biodiversité marine



### CRITÈRE 3

Bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle du respect de la réglementation par les usagers sur la zone

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022

- **Déploiement du réseau ZPF**

**Mesure M003-NATb1 du PAMM** : « Compléter le réseau d'AMP par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité remarquable »

Poursuivie avec le DSF cycle 1 via la **fiche action AT-01** :  
« Développer le réseau des ZPF et en renforcer le contrôle »

⇒ **cible nationale = 10 %**

⇒ **cible NAMO = 3 %**









**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci pour votre attention**



Cofinancé par  
l'Union européenne

